

Je parlerai maintenant de la belle province de la Nouvelle-Écosse que j'ai visitée en fin de semaine et où j'ai trouvé à certains endroits des amoncellements de 15 pieds de neige. Prenons là une localité où l'industrie périclité, sans complètement s'arrêter, et dont l'état ne permet pas aux environs immédiats d'absorber ses chômeurs sans qu'on ne prenne des dispositions spéciales. Autrement dit, je parle d'une localité où l'emploi, loin de s'accroître, reste stationnaire ou diminue légèrement. Je prendrai à titre d'exemple, la municipalité de Westville (Nouvelle-Écosse), parce que les essais qu'on y a faits ont eu lieu à peu près à la même époque que ceux dont j'ai déjà parlé.

Je parle de la fermeture de la mine Drummond, en 1954. Il s'agissait encore d'une fermeture au sein d'une région industrielle où les occasions d'emploi étaient rares à ce moment-là. De nombreux ouvriers de cette mine se trouvaient sans emploi. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de concert avec le gouvernement fédéral, a institué des classes où les mineurs en chômage pouvaient apprendre quatre métiers: la soudure, la plâtrerie, la coupe de cheveau et la réparation des carrosseries d'automobile. Au premier cours, d'une durée de six mois, 71 mineurs de Westville se sont inscrits, qui ont tous trouvé à s'employer dans le domaine où ils ont subi une formation.

Ce résultat tient d'abord à ce que le nombre des intéressés n'était pas considérable, mais, surtout, à ce que ceux-ci ont appris des métiers où ceux qui ont préparé les cours étaient certains de pouvoir leur trouver un emploi. Deux de ces cours ont été maintenus à Westville. Plus récemment, on a établi des cours spéciaux à l'intention des chômeurs de Sydney, de Sydney-Nord et de Glace-Bay. Ces cours portent sur la tôlerie, les moteurs Diesel et la réparation des carrosseries d'automobile. Mon ami, le représentant de Cap-Breton-Sud peut renseigner le comité là-dessus mieux que je ne saurais le faire. Cependant, je crois pouvoir dire que, bien qu'elle se donne depuis peu de temps et qu'elle porte sur un champ d'activité fort restreint, cette formation a d'heureux résultats.

M. Gillis: L'initiative est excellente.

L'hon. M. Gregg: Voilà pour la formation et les expériences faites en vue de former les chômeurs à occuper des emplois dans leur voisinage immédiat. Mais voici les mots que je trouve dans la proposition de résolution du député: "S'établir dans des centres où elles peuvent se procurer un autre emploi." Je suis convaincu (tous les députés aussi, sans doute), d'après ce qu'a dit le député de Cap-Breton-Sud en proposant sa résolution, qu'une

telle mesure ne lui sourit guère. Je suis parfaitement de son avis à ce propos. Je n'envisage pas avec grand enthousiasme la nécessité de déraciner des familles établies dans une partie du pays, afin d'aller les transplanter ailleurs, surtout quand elles demeurent depuis des années dans un endroit.

Je crois que notre pays doit toujours avoir des jeunes travailleurs, qui n'ont pas de responsabilités, qui sont pleins d'énergie et veulent bien tenter l'aventure et aller mettre leurs bras au service des entreprises lointaines dans notre pays. Si nous n'en avons pas ou s'il n'en vient pas qui soient disposés à se charger de ces tâches, ces entreprises resteront en plan. Mais, quand il s'agit d'endroits comme ceux que j'ai mentionnés, Westville, Marysville, Glace-Bay, Sydney ou Sydney-Mines, ce n'est pas de gaité de cœur qu'on songe à déplacer des familles, à moins que ce ne soit absolument nécessaire.

A ce propos, cependant, nous avons pensé que cela était motivé dans certains cas. Durant l'année financière 1955-1956, année passablement active pour tout le monde, nous avons accordé de l'aide pour le transport de seulement 253 chômeurs. Ces chômeurs étaient tous, cette année financière-ci, de Nouvelle-Écosse. Ces déplacements ont été effectués sous l'égide de notre service national de placement. De ces 253 ouvriers, 213 étaient d'anciens houilleurs; 174 sont allés dans la province de Québec et 39 dans celle d'Ontario. Trente-quatre des autres ont obtenu des emplois de journaliers au camp Gagetown. Les six derniers, y compris 4 spécialistes du moteur diesel, un directeur des loisirs et un instructeur de culture physique, ont tous été dirigés vers des situations dont on connaissait l'existence dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Le ministère du Travail et la Commission d'assurance-chômage continuent à collaborer étroitement avec les services provinciaux et autres que la chose intéresse. Des études portent également sur les régions particulières qui entrent ou pourraient entrer dans l'une ou l'autre de ces trois catégories de centres que j'ai mentionnées. Heureusement, dans la mesure où nous pouvons prévoir ce que 1956 nous réserve, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aider à l'exode d'un grand nombre de chômeurs des provinces Maritimes vers d'autres régions du Canada.

Plusieurs points se rapportant à ce projet de résolution ont été abordés au cours des délibérations de la Chambre depuis le 10 janvier dernier. J'espère que cette proposition de résolution sera débattue, vœu que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a aussi exprimé lorsqu'il en a saisi la Chambre. Même si les travaux qui s'exécutent sous les auspices du ministre du Travail ne